

Commission Consultative Paritaire **ACEN** **Reclassement 2017**

Cher(e)s collègues,

En décembre 2014 vous nous avez à nouveau confié avec 69% des suffrages exprimés l'entière responsabilité de vous représenter à la Commission Consultative Paritaire nationale des ACEN Enseignants, CPE et Directeurs.

Conformément à nos engagements et au mandat du Snetap-FSU, qui fait de la lutte contre la précarité une priorité de son action militante, nous nous employons au quotidien, à vous informer, à vous conseiller, à faire valoir vos droits face à l'administration et nous œuvrons à l'amélioration de nos conditions de travail et d'emploi.

Le présent courrier a pour objet de vous informer sur la mise en œuvre du mouvement 2017.

Comme chaque année, nous nous mobilisons et mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans cette période décisive quant à notre devenir professionnel.

*Afin que nous puissions assurer la défense de vos intérêts en CCP dans les meilleures conditions possibles et vous informer au plus tôt de la proposition d'affectation vous concernant, n'oubliez pas de nous faire parvenir par voie postale (**SNETAP-FSU - CCP ACEN 2015 - 251, rue de Vaugirard – 75732 PARIS cedex 15**), avant le 26 mai prochain, soit la copie du dossier envoyé à l'administration, soit la fiche jointe au présent courrier d'information*

Pour toutes informations complémentaires, contactez-par courriel :

- kevin.goncalves@educagri.fr
- mael.chauvin@educagri.fr
- bernard.moine@educagri.fr

Bon courage à tous,

Bien cordialement

Kévin Goncalves et Mael Chauvin
Coordonnateurs élus CCP nationale des ACEN

**Pour assurer une meilleure défense
de vos intérêts lors de la CCP,
pensez à nous communiquer**

- pour le 26 mai 2017 dernier délai -

- Soit le double du dossier (Annexe 1 et justificatifs) envoyé à l'administration
- Soit la fiche jointe à ce courrier,.

Vos représentant(e)s élu(e)s à la CCP nationale des ACEN

Titulaires :

Kevin Goncalves, lycée de Lons-le-Saunier (coordo)
Mael Chauvin, lycée de Hyères (coordo)
Daniel Fourtic, lycée de Chambray les Tours
François Allorant, lycée de Surgères
Claire Boussuge lycée d'Yssingeaux

Suppléants :

Elodie Morlain (lycée Thiérache)
Edith Diaz-Campos (lycée de Saint-Gaudens)
Philippe Lorquin, exploitation de Chateau-Salins
Richard Trembley (lycée de Beaune)
Gilles Taillandier (lycée de Venours)

Calendrier des sessions 2017 de la CCP

→ mardi 23 mai 2017 :

Examen des demandes de congés de formation professionnelle pour la RS 2015 et du réemploi des agents ayant deux rapports d'inspection portant avis défavorable.

→ 7 au 9 juin 2017 :

Examen des vœux d'affectation (1^{er} tour)

→ 20 et 21 juin 2017

Examen des vœux d'affectation (2nd tour)

Communication des propositions d'affectation

Afin de toujours mieux vous informer, nous utiliserons trois modes de communication :

> Si vous nous avez fait parvenir la fiche syndicale jointe à ce courrier OU une copie du dossier retourné à l'administration, nous vous téléphonerons dès que votre affectation aura été examinée par la CCP.

> Un e-mail dès la proposition d'affectation de la CCP connue vous en informera.

> Vous recevrez dans votre établissement un courrier/l indiquant votre situation pour la rentrée scolaire 2017.

Attention : ce résultat vous sera donné à titre officiel et confidentiel, seule faisant foi la publication des affectations par l'administration sur chlorofil à l'issue des deux tours du mouvement.

POUR DÉTERMINER LE RENOUELEMENT DES CONTRATS

1. Priorité aux lauréats des concours réservés, internes sur les postes identifiés, « Priorité lauréat concours ».
2. Priorité à l'agent occupant le poste, sauf si ce dernier a été recruté pour la première fois comme ACEN au cours de cette année scolaire.
3. En cas de concurrence sur le poste, prise en compte de l'ancienneté cumulée (contrats ACER et ACEN égaux ou supérieurs à 50%) sous réserve d'adéquation entre le poste et les diplômes de l'agent et /ou d'une inspection favorable, à défaut d'une expérience avérée d'enseignement dans la discipline correspondante.
4. En cas d'égalité au titre de l'ancienneté, les critères suivants seront successivement examinés :
 - 4.1 : prise en compte de la situation familiale en fonction des justificatifs envoyés, dans l'ordre : vie maritale, divorcé(e), célibataire en tenant compte du nombre des enfants et des personnes à charge (situations particulières justifiées),
 - 4.2 : proximité géographique (domicile, famille),
 - 4.3 : ordre de choix des vœux,
 - 4.4 : priorité au plus âgé.

→ Quelques conseils pour compléter votre fiche de vœux

→ Il faut établir votre demande avec le maximum de vœux (jusqu'à 20) : ceci permet de faciliter votre affectation. Si un seul vœu est indiqué et qu'il n'est pas réalisable, votre situation sera alors réexaminée lors de la 2nde session de la CCP où le choix de postes sera fortement réduit.

→ Si vous demandez dans vos vœux un poste dans une autre option que celle relative à votre présente affectation, étayez votre choix en produisant les justificatifs de diplômes et/ou d'expérience professionnelle correspondants. Communiquez-nous l'ensemble de ces pièces.

→ Les actuels ACEN, lauréats des concours réservés et internes, session 2017, ne sont pas concernés par ce mouvement. En revanche, les collègues, admissibles à un concours externe, doivent impérativement y participer et formuler des vœux à titre conservatoire.

→ Il faut être vigilant par rapport aux conseils donnés par l'établissement (direction), qui ne possède pas toujours tous les éléments pour apprécier correctement les situations (ajustements du mouvement des titulaires, affectations des ingénieurs, résultats concours 2017, etc.).

→ Pour toute informations ou conseils complémentaires, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes par messagerie

- kevin.goncalves@educagri.fr et mael.chauvin@educagri.fr

- bernard.moine@educagri.fr

→ Pour faciliter le travail lors de la CCP

Nous vous demandons de réaliser une copie du dossier (Annexe 1 et documents complémentaires) envoyé à l'administration OU de compléter la fiche ci-jointe et de nous la faire parvenir le plus rapidement possible et avant le 26 mai 2017, à l'adresse suivante :

SNETAP-FSU
CCP ACEN 2017
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS cedex 15